

18/02/2016

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, mardi le 18 février 2016, à 19 h 20.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Messieurs les conseillers : Michel Gauvin  
Michel Croteau  
Jean-René Perron  
Denis Rondeau

Mesdames Joanne Leblanc et Maylis Toulouse sont absentes

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Line Couture, directrice générale, est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Monsieur Richard Tanguay, ouvre la séance à 19 h 20 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolutions
  - 3.1 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
  - 3.2 Résolution de concordance
  - 3.3 Résolution de courte échéance
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**2016-035** IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**#3. RÉSOLUTIONS**

**#3.1 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunt numéros 2007-003, 2009-002 et 2015-040, la Municipalité de Weedon souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Weedon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1er mars 2016, au montant de 3 566 000 \$;

**ATTENDU QU'** à la suite de cette demande, la Municipalité de Weedon a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98.44800	298 000 \$	1.35000 %	2017	2.41623 %
		306 000 \$	1.50000 %	2018	
		315 000 \$	1.75000 %	2019	
		324 000 \$	1.90000 %	2020	
		2 323 000 \$	2.10000 %	2021	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98.21000	298 000 \$	1.25000 %	2017	2.46804 %
		306 000 \$	1.50000 %	2018	
		315 000 \$	1.70000 %	2019	
		324 000 \$	1.85000 %	2020	
		2 323 000 \$	2.10000 %	2021	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98.18800	298 000 \$	1.40000 %	2017	2.58036 %
		306 000 \$	1.60000 %	2018	
		315 000 \$	1.80000 %	2019	
		324 000 \$	2.00000 %	2020	
		2 323 000 \$	2.20000 %	2021	

**ATTENDU QUE** l'offre provenant de Valeurs Mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2016-036**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Jean-René Perron

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE** l'émission d'obligations au montant de 3 566 000 \$ de la Municipalité de Weedon soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins inc.;

**QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**ADOPTÉ**

### **#3.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Weedon souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 566 000 \$:

<b>Règlements d'emprunt #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2007-003	647 500 \$
2007-003	2 081 100 \$
2009-002	355 400 \$
2015-040	482 000 \$

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE,

**2016-037**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 566 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 1er mars 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

CAISSE DESJARDINS DU NORD DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
46, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE  
EAST ANGUS, QC  
JOB 1R0

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 1er mars et le 1er septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Weedon, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**ADOPTÉ**

**#3.3**

**RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE**

**2016-038**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 566 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 2007-003, 2009-002 et 2015-040, la Municipalité de Weedon émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 1er mars 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2007-003, 2009-002 et 2015-040, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉ**

**#4**      **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions et/ou commentaires sur les points suivants :

Aucune question

**#5**      **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**2016-039**      À 19 h 27, Monsieur Denis Rondeau propose la levée de cette séance extraordinaire.

---

Line Couture  
Directrice générale et  
secrétaire/trésorière

---

Richard Tanguay  
Maire